



Document No: CFS OEWG- MYPoW/2016/09/12/01

GTCNL du CSA sur le PTPA - Réunion # 3

Date: 12 septembre 2016

Horaire: 14.30 -17.30

Lieu: Salle Allemagne-FAO

Projet de thématique et portée du rapport 2018 du HLPE

La thématique et la portée du champ d'application du Rapport 2018 du HLPE présentées ci-dessous s'appuient sur les propositions faites lors de la consultation menée auprès des membres du GTCNL en mars-avril dernier. La présentation a été complétée pour refléter les modifications suggérées lors de la réunion du GTCNL-PTPA du 20 juin et les commentaires écrits envoyés à la date du 1er juillet. Cette version révisée a été circulée en tant que Document de référence pour la réunion du Bureau et du Groupe consultatif du 8 juillet dernier et est envoyée aux membres du GTCNL PTPA pour finalisation.

Rapport du HLPE sur "Partenariats multipartites pour le financement de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le cadre de l'Agenda 2030" (rapport devant être présenté à la CSA 45 en 2018)

Contexte et justification

1. L'Agenda 2030 pour le développement durable comprend non seulement les ODD, il inclut également les moyens à mettre en oeuvre pour réaliser ces objectifs, à travers le Programme d'action d'Addis-Abeba (AAAA) adopté lors de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Le Programme AAAA considère que les thématiques de l'accès à une alimentation suffisante et nutritive, l'agriculture et le développement rural ainsi que l'élimination de la faim sont parties intégrantes d'une problématique unique et large, dont la résolution requiert des investissements non seulement plus nombreux mais aussi de meilleure qualité, soutenus par des financements adéquats. Ces investissements sont susceptibles d'engendrer des avantages transversaux favorables au développement durable. En outre, il reconnaît explicitement le rôle joué par les *Principes du CSA pour l'investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires (iar/rai)*

2. Afin d'atteindre les objectifs ambitieux fixés par l'Agenda 2030, des partenariats multipartites sont appelés à jouer un rôle de plus en plus important dans la mise en oeuvre de cet Agenda, comme cela est affirmé dans l'ODD n°17 "*Renforcer les moyens de mettre en oeuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser*". Les partenariats représentent des moyens importants pour la mobilisation et pour le partage d'expériences, de technologies, de connaissances et de ressources afin de parvenir à la mise en oeuvre des ODD, en particulier en ce qui concerne la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture durable. L'ampleur et l'ambition de l'Agenda 2030 nécessitent de porter une attention particulière aux moyens de leur mise en oeuvre, y

compris la manière de mobiliser les ressources nécessaires. En outre, pour être efficaces, les partenariats multipartites doivent adopter des approches novatrices, durables et évolutives pour faire progresser l'Agenda 2030 de manière intégrée.

3. Les partenariats sont multipartites par nature, rassemblant des acteurs des gouvernements nationaux, des organisations humanitaires et de développement, des organismes et des agences des Nations Unies, des donateurs, les fondations, la société civile et le secteur privé aux niveaux national et international, tous ces acteurs s'associant de manière variée. En ce sens, les partenariats multipartites représentent des moyens prometteurs et novateurs pour accroître l'efficacité du financement du développement dans le cadre de l'Agenda 2030, tout en reconnaissant le rôle clé que joue un financement garanti sur plusieurs années dans l'efficacité de ces partenariats..

4. Bien qu'il existe de nombreux types de partenariats et que certains d'entre eux aient été abondamment analysés, il n'y a, à ce jour, pas eu d'exercice systématique et comparatif en vue de tirer les leçons de la variété des partenariats multisectoriels en cours (ou qui ont été opérationnels de par le passé) dans le cadre de la Sécurité alimentaire et la Nutrition (SAN). Il serait bon d'identifier les types de partenariats qui offrent le plus grand potentiel pour faciliter ou soutenir la mise en œuvre de l'Agenda 2030, et ceux qui sont les plus prometteurs en termes de financements innovants et d'accès aux ressources, aux transferts de technologie et au renforcement des capacités..

5. Le HLPE pourrait combler cette lacune et compiler/synthétiser de nouvelles études de cas, analyser les tendances, identifier les nouvelles opportunités et les nouveaux défis ainsi que fournir des recommandations qui pourraient aboutir à des orientations politiques fondées sur des données probantes, en rapport avec des partenariats dans le domaine des financements de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Le HLPE pourrait également examiner la possibilité de renforcer le rôle et l'efficacité des partenariats multipartites afin d'intensifier l'innovation, améliorer les ressources et renforcer les actions en vue de parvenir aux objectifs de développement durable, en se focalisant particulièrement les objectifs liés à la sécurité alimentaire et à la nutrition..

6. Ce sujet devra également appuyer sur les travaux de l'AAAA et prêter une attention particulière aux différentes sources des moyens consacrés à la mise en œuvre ou encore aux différents accords de partenariat en vue de parvenir à la sécurité alimentaire et à la nutrition. Ces moyens peuvent inclure: des ressources internes publiques et privées; des ressources externes privées (tant à but lucratif que sans but lucratif); des ressources externes publiques fournies par l'aide publique au développement (APD) ainsi que d'autres ressources allant au-delà des seuls moyens financiers, telles que décrites dans le Programme AAAA.

Aspects clés à considérer

7. Le rapport devra examiner l'efficacité de ces partenariats dans la réalisation des objectifs de sécurité alimentaire et de nutrition. Le rapport devra par ailleurs examiner comment les partenaires peuvent renforcer leur coopération en établissant des partenariats pleinement opérationnels dans lesquels de multiples parties prenantes peuvent collaborer à la réalisation d'objectifs communs, notamment à travers:

- ✓ Des partenariats/plateformes similaires au CSA et agissant au niveau national autour de questions relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition mais aussi dans l'aide aux pays pour la mise en œuvre des résultats convenus au niveau du CSA;

- ✓ Des partenariats public-privé-producteurs pour une agriculture durable;
- ✓ Des partenariats avec l'ONU, comme par exemple des partenariats dirigés par l'ONU et des partenariats regroupant plusieurs acteurs y compris des organismes des Nations unies autour des questions de sécurité alimentaire et de nutrition;
- ✓ Des partenariats avec des institutions financières multilatérales pour le développement, y compris celles impliquées dans des opérations d'investissement du secteur privé, en particulier sur la façon d'améliorer l'accès des petites et moyennes entreprises agricoles aux sources de financement et au crédit;
- ✓ Des partenariats avec des organisations paysannes, des associations d'agriculteurs et des coopératives;
- ✓ Des partenariats avec des fondations (philanthropiques) oeuvrant dans le domaine de la sécurité alimentaire et la nutrition ainsi que de l'agriculture durable;
- ✓ Des partenariats favorisant une consommation durable et responsable en faveur de la sécurité alimentaire et de l'amélioration de la nutrition;
- ✓ Des plateformes nationales et régionales visant à promouvoir la sécurité alimentaire et la nutrition;
- ✓ La coopération Sud-Sud;
- ✓ Des partenariats dans le domaine de la SAN qui visent notamment à «ne laisser personne sur le bord de la route», portant une attention particulière aux domaines pertinents, tels que la protection sociale et les filets de sécurité sociale, la protection civile, la préparation aux catastrophes, l'amélioration des capacités d'intervention et d'une manière générale le renforcement des capacités.

Pertinence et impact

8. Ce rapport du HLPE pourrait contribuer à la conception de politiques, d'initiatives et d'investissements qui sont nécessaires pour financer et mettre en oeuvre de manière réussie l'Agenda 2030, en apportant une attention particulière à la sécurité alimentaire et à la nutrition et en évaluant l'efficacité des différentes formes de partenariats multipartites aux niveaux mondial, régional et national. Il pourrait conduire à des recommandations en rapport avec les possibilités et défis liées aux différentes formes de partenariats multisectoriels..

9. En passant commande de ce rapport, le CSA apporterait sa contribution à l'effort mondial pour la mise en oeuvre des ODD - en établissant un lien entre les ODD liées à la SAN (ODD#2 et autres) et l'ODD#17 et en soulignant les types de partenariats qui peuvent améliorer la quantité et l'efficacité du financement de la SAN. Cependant, les enseignements et les recommandations pourraient aller bien au-delà et être bénéfiques pour la mise en oeuvre de l'Agenda 2030 dans son ensemble.

10. Le CSA est particulièrement bien placé pour répondre à cette question, en raison de son mandat, de sa capacité à faire le lien entre des discussions fondées sur des données probantes et des discussions politiques multipartites, s'appuyant sur la pratique et l'expérience du terrain. En outre, le CSA réunit des parties prenantes qui ont une forte expérience de travail en partenariat. En outre, les Principes rai (iar) du CSA, très pertinents pour cette thématique, ont apporté la preuve de la capacité du CSA à évaluer et définir les rôles des différentes parties prenantes dans un partenariat. Le travail de recherche sur les partenariats nécessite une approche multidisciplinaire

pour laquelle le HLPE est particulièrement adapté, compte tenu de sa capacité à fournir une expertise pluridisciplinaire qui couvre tant l'économie agricole, que la finance et la sociologie du développement rural, dans toutes les régions du monde. Cette pluridisciplinarité est une des exigences de la présente étude.

11. Il y a eu d'importants travaux de recherche et un nombre élevé d'initiatives prises par les pays et régions ainsi qu'à l'échelle mondiale. Ces travaux se sont focalisés sur les partenariats et les mécanismes de financement, en particulier en vue d'informer les discussions menant à l'Agenda 2030. Il existe donc un substantiel corpus de données probantes et d'études de cas à partir duquel travailler.